

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 mai 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 658

présenté par
Mme Vidal

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« prodigués de manière intégrée avec les »

les mots :

« intégrés aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.